

# BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 69 – 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Faits saillants

- Entrée en vigueur du 6<sup>e</sup> paquet de sanctions de l'UE assortie d'exceptions
- Appréciation du franc proche de la parité avec l'euro
- Prolongation de l'accord dérogatoire sur la fiscalité des travailleurs frontaliers jusqu'au 31 octobre 2022

## LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 01/07	Var. vs 24/06
EUR/CHF	1,0020	-0,97 %
USD/CHF	0,9581	-0,15 %
SMI	10 712.9	-0,07 %
Taux 10a	0,992	-19,5pb

## Guerre en Ukraine

**Application des sanctions :** Le 29 juin, le Conseil fédéral a annoncé la modification de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine, marquant l'entrée en vigueur du 6<sup>ème</sup> paquet de sanctions édicté par l'UE à l'encontre de la Russie. De manière analogue aux mesures applicables dans l'UE, l'achat, l'importation, le transit et le transport à destination ou en Suisse de pétrole brut en provenance de Russie sont interdits, tout comme la fourniture de services connexes (négoce). Des exceptions sont prévues pour le pétrole et les produits pétroliers russes préalablement importés légalement dans un Etat-membre de l'UE. A noter que l'élargissement de la liste des personnes, entreprises et entités visées par les sanctions était effectif dès le 10 juin dernier.

La Suisse a par ailleurs conclu un accord avec l'Ukraine en matière de protection du climat, en lien avec la future reconstruction du pays. Cet accord doit notamment concourir à la mise en place en Ukraine d'une infrastructure énergétique exempte d'énergies fossiles. Si la Suisse souligne sa volonté d'atteindre avant tout l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> fixé par l'Accord de Paris via des mesures applicables sur son territoire, elle peut aussi, en vertu des dispositions de l'accord, compenser ses émissions via des projets climatiques à l'étranger, en imputant à son objectif national les réductions d'émissions réalisées. Il s'agit du 8<sup>ème</sup> accord entre la Suisse et un pays partenaire en matière de protection du climat.

## Macroéconomie

**Politique budgétaire :** Le Conseil fédéral a défini un budget 2023 équilibré respectant les exigences du « frein à l'endettement » introduit en 2003 afin de prévenir les déséquilibres structurels des finances fédérales. Cet équilibre serait atteint via l'enregistrement des coûts liés à l'accueil de réfugiés ukrainiens (1,7 Md CHF en 2023) au poste des dépenses exceptionnelles. Néanmoins, selon le Conseil fédéral, les exigences du mécanisme ne seraient plus respectées à partir de 2024, notamment en raison de dépenses élevées pour l'armée et la protection du climat, et les corrections budgétaires à prévoir pourraient atteindre 1,3 Md CHF.

**Taux de change :** Après une dépréciation du franc au cours des derniers mois, le redressement du taux directeur exécuté par la Banque nationale suisse de 50 points de base à -0,25 % a entraîné une appréciation nominale du franc jusqu'à atteindre la parité avec l'euro le 29 juin, son plus haut niveau depuis mars 2022. Selon les experts de la BNS, le taux de change devrait désormais se stabiliser autour de la parité. Par ailleurs, le resserrement de la

politique monétaire a entraîné une forte progression des taux hypothécaires (+91 points de base à 2,85 % entre fin mars et fin juin pour le taux moyen d'un crédit immobilier à taux fixe sur dix ans).

## Covid-19

**Fiscalité :** L'accord dérogatoire entre la France et la Suisse sur le traitement fiscal des télétravailleurs frontaliers dont l'expiration était fixée au 30 juin a été reconduit jusqu'au 31 octobre 2022. Ce délai doit permettre aux autorités compétentes des deux pays de s'accorder sur un régime d'imposition pérenne mutuellement satisfaisant répondant aux préoccupations des employeurs comme des salariés.

**Situation sanitaire :** Du 20 au 27 juin, l'Office fédéral de la santé publique a recensé 33 108 nouvelles infections, soit une hausse de +34 % des infections par rapport à la semaine précédente. Le nombre de nouvelles hospitalisations sur 7 jours liées au Covid-19 a également crû, de +19,5 %, à 300 personnes hospitalisées.

## Secteur financier

**Crédit Suisse :** La banque Crédit Suisse a été condamnée pour violation de la responsabilité d'entreprise en relation avec une infraction de blanchiment d'argent aggravé entre 2004 et 2007. La banque, qui devra payer une amende de 2 M CHF assortie d'une créance compensatrice de 19 M CHF, a indiqué qu'elle ferait appel.

**Finance durable :** Afin d'accroître la transparence des placements financiers helvétiques au plan environnemental, le Conseil fédéral a adopté les critères « Swiss Climate Scores » - dont l'application volontaire par les établissements financiers reflète le positionnement de leurs placements au regard des objectifs climatiques internationaux.

## Secteurs non financiers

**Recherche :** Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2021, les dépenses fédérales de recherche et développement -qui se montaient à 2,2 Mds CHF- ont baissé de 16 % par rapport à 2019. Ce net recul s'explique par une évolution du mode de financement en lien avec la non-association de la Suisse au programme-cadre Horizon Europe qui crée un décalage temporel (les financements accordés sont versés aux chercheurs tout au long de leur projet et non plus sous la forme d'un unique versement). Par ailleurs, si les contributions à l'étranger ont baissé, le soutien à la recherche nationale a augmenté de +8 % entre 2019 et 2021, tandis que les effectifs de personnel de recherche ont également progressé de +5 % sur la période.

**Relations UE-Suisse :** La Suisse a signé un mémorandum d'entente avec l'UE relatif à la 2<sup>ème</sup> contribution du pays à la politique européenne de cohésion d'un montant de 1302 M CHF : les 4/5<sup>ème</sup> du budget sont destinés au crédit-cadre pour la cohésion afin d'atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'UE ; le montant restant étant alloué au crédit-cadre pour la migration.

**Energie :** Le Conseil fédéral a souhaité communiquer cette semaine sur l'état de préparation de la Confédération en perspective de l'hiver prochain. L'ordonnance du 18 mai enjoint l'industrie gazière helvétique à constituer une réserve physique à hauteur de 15 % (env. 6 TWh) de la consommation annuelle de gaz du pays (35 TWh) via des stockages dans les pays voisins. A ce jour, près de 3,8 TWh sont déjà garantis, soit environ 60 % de l'objectif de 6 TWh. L'exécutif a également précisé le plan de réduction de la demande de gaz qu'elle activerait en cas de perturbation de son approvisionnement.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Gilles BORDES  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Meriam JAWAD

Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.  
Crédits visuel : Pixabay